

LA REORIENTATION DE LA POLITIQUE URBAINE

I- Généralité :

Elle concerne l'**urbanisation** et les **politiques urbaines** (**éducation, économie, industrie, petites entreprises, télécommunication, transports**).

Elle vise à :

- améliorer la productivité en milieu urbain (alimentation en eau et assainissement) ;
- approfondir la connaissance des problèmes urbains (populations, santé, nutrition, eau,

assainissement).

II- Développement du secteur privé :

L'initiative privée et l'existence de **marchés concurrentiels** jouent un rôle décisif dans le développement d'économies dynamiques et souples. L'appui au développement du **secteur privé** constitue donc un élément essentiel des efforts entrepris pour atteindre son objectif fondamental qui est de d'élever les niveaux de vie et de combattre la **pauvreté**.

Le programme d'action distingue **quatre objectifs prioritaires** :

- acréation d'un **climat des affaires** favorisant une contribution maximum du secteur privé au développement ;
- la **restructuration** des activités du secteur public en vue de d'améliorer leur efficacité et de les concentrer sur les services complémentaires des activités privées ;
- l'amélioration de la mobilisation et de la répartition des ressources grâce au développement du secteur privé, enfin,
- la promotion directe de l'entreprise privée par des transferts de ressources et d'autres formes d'appui aux efforts des entreprises.
- Rapport avec les ONG.